

VOUS INFORME QUE CE DOCUMENT FAIT L'OBJET D'UNE PROCEDURE DE

SIGNATURE ÉLECTRONIQUE

Le présent document est établi en un (1) exemplaire original signé par voie électronique par chacune des parties, qui ont consenti à l'utilisation de ce procédé et reconnu comme totalement valable ledit procédé de signature.

La version numérique de ce document a une valeur juridique probante complète, sa re-matérialisation sur papier n'est pas nécessaire.

La signature électronique vaut signature de **toutes les pages** et en conséquence remplace le **paraphe** de chacune des pages.

Les Parties reconnaissent que le procédé technique de signature électronique mis en œuvre permet de garantir et constituer la preuve de (i) l'identification du signataire du document, (ii) la préservation de l'intégrité de son contenu. Les Parties renoncent expressément à contester la recevabilité, la validité et la force probante de la signature électronique du présent document.

Les Parties conviennent que l'acte signé ce jour (i) constituera l'original dudit acte (ii) constituera une preuve par écrit, au sens des articles 1364 et suivants du Code civil, pouvant être valablement opposée aux Parties (iii) sera susceptible d'être produit en justice en cas de litige.

Les Parties reconnaissent enfin que le présent document signé par voie électronique sera le cas échéant admis comme original devant les tribunaux et fera la preuve des contenus qu'il contient, preuve recevable, valable et opposable entre les Parties, de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante qu'un document qui revêt une signature manuscrite, conformément aux articles 1356, 1366 à 1368 du Code civil.

Les signataires ci-dessous ont signé numériquement :

2M INVEST

Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 9 Bis Rue Saint Ouen
14000 CAEN
888 017 563 RCS CAEN

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 30 MARS 2026
DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

L'Associée Unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 723,45 euros de la manière suivante :

Au compte « **report à nouveau** », pour : -723,45 euros
S'élevant ainsi à -723,45 euros

Conformément à la loi, l'Associée Unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme
La Présidente
Morgane GOUIN

VOUS INFORME QUE CE DOCUMENT FAIT L'OBJET D'UNE PROCEDURE DE

SIGNATURE ÉLECTRONIQUE

Le présent document est établi en un (1) exemplaire original signé par voie électronique par chacune des parties, qui ont consenti à l'utilisation de ce procédé et reconnu comme totalement valable ledit procédé de signature.

La version numérique de ce document a une valeur juridique probante complète, sa re-matérialisation sur papier n'est pas nécessaire.

La signature électronique vaut signature de **toutes les pages** et en conséquence remplace le **paraphe** de chacune des pages.

Les Parties reconnaissent que le procédé technique de signature électronique mis en œuvre permet de garantir et constituer la preuve de (i) l'identification du signataire du document, (ii) la préservation de l'intégrité de son contenu. Les Parties renoncent expressément à contester la recevabilité, la validité et la force probante de la signature électronique du présent document.

Les Parties conviennent que l'acte signé ce jour (i) constituera l'original dudit acte (ii) constituera une preuve par écrit, au sens des articles 1364 et suivants du Code civil, pouvant être valablement opposée aux Parties (iii) sera susceptible d'être produit en justice en cas de litige.

Les Parties reconnaissent enfin que le présent document signé par voie électronique sera le cas échéant admis comme original devant les tribunaux et fera la preuve des contenus qu'il contient, preuve recevable, valable et opposable entre les Parties, de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante qu'un document qui revêt une signature manuscrite, conformément aux articles 1356, 1366 à 1368 du Code civil.

Les signataires ci-dessous ont signé numériquement :

S.A.S.U. 2M INVEST

9 BIS RUE SAINT OUEN
MADAME MORGANE GOUIN
14000 CAEN

COMPTES ANNUELS
31/12/2025



EXPERTISE COMPTABLE

49 rue du Val de Saire
50100 CHERBOURG OCTEVILLE
0233781828
cherbourg@tgs-france.fr

www.tgs-france.fr

Bilan Actif

		31/12/2025		31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net
Règlement ANC 2022-06				
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)			
	Frais d'établissement (II)			
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
	Frais de développement			
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires			
	Fonds commercial			
	Autres immobilisations incorporelles			
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	Terrains			
Constructions				
Installations tech., mat. et outillage indus.				
Autres immobilisations corporelles				
Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
Participations	8 000,00		8 000,00	8 000,00
Titres imm. de l'activité de portefeuille				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total de l'actif immobilisé (III)	8 000,00		8 000,00	8 000,00
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES (2)				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances	8 000,00		8 000,00	8 000,00
Charges constatées d'avance				
Capital souscrit appelé, non versé				
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments financ. à terme et jetons détenus				
Disponibilités	727,15		727,15	139,11
Total de l'actif circulant (IV)	8 727,15		8 727,15	8 139,11
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (V)			
	Primes de remboursement des emprunts (VI)			
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation			
	Actif (VII)			
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	16 727,15		16 727,15	16 139,11
(1) dont immobilisations financières à moins d'un an				
(2) dont créances à moins d'un an		<i>Présentation</i>	8 000,00	8 000,00

Bilan Passif

		31/12/2025	31/12/2024
		Règlement ANC 2022-06	
Capitaux Propres	Capital (dont versé 5 000,00)	5 000,00	5 000,00
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	RESERVES		
	Réserve légale	500,00	500,00
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	554,11	2 018,64
	Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		(723,45)	(1 464,53)
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Total des capitaux propres		5 330,66	6 054,11
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total des provisions			
DETTES	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)	10 145,00	9 545,00
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 251,49	540,00
	Dettes fiscales et sociales		
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits constatés d'avance			
Total des dettes (1)		11 396,49	10 085,00
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif			
TOTAL PASSIF		16 727,15	16 139,11
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		(723,45)	(1 464,53)
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		11 396,49	10 085,00
(2) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat 1/2

		31/12/2025	31/12/2024
		12 mois	12 mois
		France	Règlement ANC 2022-06 Exportations et livraisons intracommunautair
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises		
	Production vendue (Biens)		
	Production vendue (Services et Travaux)		
	Montant net du chiffre d'affaires		
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions		
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits		
	Total des produits d'exploitation		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)	705,49	1 464,53
	Impôts, taxes et versements assimilés		
	Salaires		
	Cotisations sociales		
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :		
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements		
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
	Dotations aux provisions		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges		
	Total des charges d'exploitation	705,49	1 464,53
	RESULTAT D'EXPLOITATION	(705,49)	(1 464,53)

(1) Y compris :

- Redevances de crédit-bail mobilier
- Redevances de crédit-bail immobilier

Compte de Résultat 2/2

		Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION			(705,49)	(1 464,53)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée			
	Perte supportée ou bénéfice transféré			
PRODUITS FINANCIERS	De participation (2)		10 000,00	
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (2)			
	Autres intérêts et produits assimilés (2)			
	Reprises sur dépréciations et provisions			
	Différences positives de change			
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
	Produits des cessions d'immobilisations financières			
	Total des produits financiers		10 000,00	
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
	Intérêts et charges assimilées (3)		10 017,96	
	Différences négatives de change			
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées			
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
Total des charges financières		10 017,96		
RESULTAT FINANCIER			(17,96)	
RESULTAT COURANT avant impôts			(723,45)	(1 464,53)
Produits exceptionnels				
Charges exceptionnelles				
RESULTAT EXCEPTIONNEL				
Participation des salariés aux résultats				
Impôts sur les bénéfices				
Total des produits			10 000,00	
Total des charges			10 723,45	1 464,53
RESULTAT DE L'EXERCICE			(723,45)	(1 464,53)

(2) dont produits concernant les entités liées

(3) dont intérêts concernant les entités liées

ANNEXE COMPTABLE

Annexe

◆ INTRODUCTION

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **16 727** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **10 000** euros et un total **charges** de **10 723** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-723** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.
Il a une durée de **12** mois.

Les notes ou les tableaux ci-après font partie des comptes annuels.

◆ FAITS CARACTERISTIQUES

◆ RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis en respectant les principes généraux suivants :

- Image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité
- Régularité, sincérité
- Prudence
- Permanence des méthodes

Les comptes annuels de l'exercice sont établis conformément au nouveau Plan Comptable Général défini par le règlement ANC n° 2022-06, applicable obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025, et appliqué ici au présent exercice comptable.

En raison de ce changement de référentiel, certains postes des états financiers ont été retraités depuis l'ouverture de l'exercice : suppression des comptes de transferts de charges et nouvelle définition du résultat exceptionnel notamment.

Il appartiendra au lecteur de tenir compte de cette réforme du Plan Comptable Général dans l'analyse et le comparatif des comptes annuels N/N-1.

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués par référence à la méthode des coûts historiques.

Les modes et méthodes d'évaluations spécifiques à divers postes des comptes annuels sont décrits ci-après.

Annexe

Valeurs Immobilisées

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et selon les options figurant sous le tableau « Etat de l'actif immobilisé ». Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

L'amortissement économique a été calculé selon les modalités spécifiées pour chacune des catégories sous le tableau « Etat des amortissements ».

En cas d'utilisation de mode ou durée différent sur le plan fiscal, le complément de dotations est porté en amortissement dérogatoire. Les éléments de l'actif immobilisé ont été, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achats payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les charges d'achat mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charges correspondant à leur nature.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte, non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise, mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leur montant